# La réunion de la Société des Agriculteurs du Nord, au Quesnoy

Les membres du bureau, avec, au centre, M. Daniel-Vincent, sénateur-maire du Quesnoy, ayant à sa gauche MM. Hadou et Merchier ; à sa droite, MM. Sénéchal, conseiller général, et Monsarrat, vétérinaire départemental, etc...

Dimanche dernier, s'est tenue au Quesnoy, la réunion de la Société des Agriculteurs du Nord.

Au bureau avaient pris place : MM. Hadou, président de la Société ; Cartier-Caffieri, vice président ; Cantineau, conseiller général ; E. Deparis, doyen de la Société d'agriculture de l'arrondissement d'Avesnes ; Merchier, secrétaire général des Agriculteurs du Nord ; Lefèvre, directeur des Services agricoles du département ; Monsarrat, vétérinaire en chef départemental, honoraire ; Riez, vétérinaire départemental en chef ; Sénéchal, conseiller général, etc...

Au cours de la séance, MM. Hadou, président des Agriculteurs du Nord, Merchier, Pl. Desprez, Lefèvre, prirent tour à tour la parole.

A 13 heures, un banquet réunissait les membres du Syndicat agricole et les invités. M. Daniel-Vincent, sénateur-maire, présidait, ayant à ses côtés : MM. Cantineau, conseiller général ; Cartier-Caffieri, député ; Antoine, conseiller général ; Monsarrat, vétérinaire départemental en chef, honoraire ; Lefèvre, directeur des Services agricoles ; Laden, agriculteur ; Dureux, président du Syndicat d'élevage du canton de Landrecies ; G. Sénéchal, conseiller général ; E. Deparis, ancien président du Syndicat agricole ; Hadou, président et Merchier, secrétaire général des Agriculteurs du Nord ; Vallez, professeur d'agriculture ; Riez, vétérinaire en chef départemental ; Talmant, directeur du Syndicat agricole ; Mulot, du Comice agricole.

A l'heure des toasts, M. Daniel-Vincent salua MM. E. Deparis, Merchier, Monsarrat, Riez et Lefèvre. Il leva son verre à la force durable, utile et féconde des agriculteurs du Nord.

M. Hadou, président des Agriculteurs du Nord remercia le sénateur-maire du Quesnoy au nom des agriculteurs et espère revenir l'an prochain dans l'arrondissement d'Avesnes.

M. Cantineau, conseiller général et président du Syndicat agricole, souhaite la bienvenue aux membres de la Société des Agriculteurs, à son président et à son secrétaire général.

Au cours de cette réunion ne cessa de régner la plus franche camaraderie.

# Le drame de la rue Jean Macé à Roubaix

### UN MÉDECIN ALIÉNISTE VA EXAMINER LE MARI MEURTRIER VROMANT

A la demande de l'avocat Me Paul Tellier, le docteur Choquereau, médecin aliéniste, a été désigné par M. Glorian, juge d'instruction au parquet de Lille, pour examiner l'alcoolique Fernand Vromant qui tua sa femme, mardi dernier à Roubaix.

# A LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. Thoumyre critique ensuite le texte du projet.

En concluant, M. Thoumyre déclare qu'il votera le projet mais il espère que le Gouvernement s'engagera à amender la loi comme il convient.

Puis la séance est suspendue.

Au début de la séance de l'après-midi, M. F. Boulsson a rendu hommage à la mémoire de M. l'Abbé Lemire ainsi que nous le relatons d'autre part. Puis l'assemblée a adopté de nombreux projets notamment celui de M. Coucoureux, étendant aux ouvriers employés à la recherche des mines, le bénéfice des caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs.

Elle est revenue ensuite au projet sur les Assurances sociales.

### Les déclarations des rapporteurs

M. Grinda, rapporteur du projet, souligne que députés et sénateurs sont d'accord sur les grandes lignes de la proposition. Il s'attache à démontrer que seules subsistent entre les deux assemblées quelques divergences d'ordre secondaire, d'une importance très relative, qui ne peuvent en aucune façon empêcher ou retarder le vote définitif.

M. Landry, rapporteur, pour avis au nom de la Commission des Finances, souligne que le projet protégera plus de huit millions de travailleurs, contre les risques sociaux de toutes sortes. Il analyse ensuite les principales dispositions de la loi puis il déclare que la Commission d'assurances et de prévoyance sociales s'est prononcée pour le vote du texte du Sénat.

Puis M. Georges Jourdain (Somme), rapporteur de la Commission d'agriculture, formule un avis favorable au projet, sous certaines réserves.

Le projet de loi voté par le Sénat, dit-il, dans son application aux travailleurs des campagnes, soulève des critiques.

Ces critiques n'ont pas manqué de retenir l'attention de la Commission qui demande instamment au Gouvernement de prendre l'engagement de faire au début de la prochaine législature et après consultation des Chambres d'Agriculture, des propositions tendant à introduire dans la loi les dispositions qui seraient de nature à la mettre plus en harmonie avec les conditions du travail agricole.

Sur ces mots, la suite du débat est renvoyée à ce jour.

Après que M. Gautier eut posé à M. Tardieu une question sur certains agents des chemins de fer, M. André Berthon demande l'inscription à l'ordre du jour de la proposition communiste d'amnistie.

M. Barthou répond que vendredi dernier il s'est expliqué et qu'aucun fait nouveau ne s'est produit pour justifier un changement d'attitude du gouvernement.

M. Dalimier déclare que ses amis et lui voteront contre la proposition communiste mais qu'ils voteront la semaine prochaine une proposition de résolution tendant à permettre aux candidats communistes incarcérés de se présenter devant leurs électeurs.

La Chambre décide ensuite, par 359 voix contre 143, de ne pas insérer à l'ordre du jour la proposition Berthon.

Puis M. Coucoureux intervient au sujet de la fermeture des Mines de Campagnac ; M. Piquemal au sujet de la grève agricole de Rivesaltes ; M. Guilhaumon sur le chômage à Béziers, etc.

Les ministres répondent aux orateurs, la Chambre règle son ordre du jour puis lève sa séance.

# La mort de l'Abbé Lemire

## Les derniers moments du député-maire d'Hazebrouck, dont les obsèques auront lieu mardi

M. l'Abbé Lemire, député-maire d'Hazebrouck, semblait s'être remis complètement de la crise qui l'avait atteint il y a quinze jours. Il s'était levé après un temps de repos assez court, avait bientôt repris une nourriture solide et s'était remis à travailler dans son bureau avec l'aide de sa dévouée secrétaire, Mlle Arbelet, mettant ordre à une correspondance volumineuse.

Il était même sorti une première fois dimanche, pour aller inaugurer le Groupe scolaire de la rue de Merville et une seconde fois lundi, pour assister à l'Assemblée générale de la Société d'Agriculture de l'arrondissement d'Hazebrouck. Les écoles de la rue de Merville étaient son œuvre et il était membre de la Société d'Agriculture.

Ces deux actes de sa vie publique, les derniers, témoignent de sa grande sollicitude pour les ouvriers et pour les Agriculteurs. C'est à eux qu'il a consacré ses dernières forces et donné ses pensées suprêmes.

Mais hélas, il avait trop compté sur une guérison incertaine et commis sans s'en douter, une nouvelle imprudence.

Dans la nuit de mardi à mercredi, une seconde crise d'œdème pulmonaire se déclarait. Il parut s'en remettre assez promptement. Toutefois il ne put se lever de toute la journée de mercredi.

Le soir, à 7 heures, son médecin habituel, M. le docteur Samson, l'avait quitté sans inquiétude, persuadé que le malade allait passer une bonne et reposante nuit.

A 7 h. 30, il reçut encore la visite de son premier adjoint, M. Henri Bonte, qui le quitta, tout aussi rassuré. Mlle Arbelet lui apporta à ce moment un peu de lait. Dès qu'il eut pris cette boisson, il inclina la tête sur l'oreiller comme pour se reposer et sa secrétaire se retira pour quelques instants, le temps de descendre. Lorsque cinq minutes plus tard, elle revint à son chevet, M. l'Abbé Lemire avait rendu l'âme et la pâleur de la mort couvrait son visage.

### UN DEUIL PUBLIC

Peu de personnes ont appris la pénible nouvelle le soir même. M. Henri Bonte, adjoint ; M. Charles Plancke, président de l'Union républicaine d'Hazebrouck et M. G. Plancke, secrétaire du même groupement et rédacteur en chef du « Cri des Flandres » organe de M. l'Abbé Lemire, qui se trouvaient à 8 h. aux abords de la maison, furent les premiers avertis.

Ce sont les journaux du matin qui annoncèrent sa mort au public. La consternation fut générale à Hazebrouck. Les drapeaux furent mis en berne aux bâtiments publics et aux maisons particulières et le défilé des visiteurs à la chapelle mortuaire commença, défilé ininterrompu toute la journée de jeudi.

M. l'Abbé Lemire repose sur le lit funèbre dans le salon de son presbytère ; il est revêtu d'ornements sacerdotaux de couleur violette. Les traits sont calmes ; il semble dormir.

Parmi les visiteurs de la journée, citons MM. les Sous-Préfets de Dunkerque et de Saint-Omer.

### L'ORGANISATION DES FUNÉRAILLES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal d'Hazebrouck, convoqué d'urgence, s'est réuni jeudi soir à 6 h pour fixer les conditions et l'ordre des funérailles qui auront lieu mardi prochain.

M. Bonte, prenant la parole, dit quelle perte irréparable fait la Ville d'Hazebrouck et invite le Conseil à adresser ses sympathies à la famille de M. l'Abbé Lemire et à prendre l'engagement, à cette heure douloureuse, de garder pieusement le souvenir du bienfaiteur d'Hazebrouck et de continuer son œuvre.

Sur ce proposition, l'assemblée décide que les funérailles auront lieu aux frais de la Ville et vote à cet effet, un crédit de 10.000 fr.

Il décide en outre que le corps du vénéré défunt sera exposé au Grand Salon de l'Hôtel de Ville, dimanche et lundi prochain. Les sapeurs-pompiers formeront une garde d'honneur.

Le jour des funérailles, le cortège comprenant toutes les sociétés et écoles, partira de la Mairie.

Une Commission spéciale composée de quelques conseillers, est chargée de régler les détails de la cérémonie, de concert avec M. le Sous-Préfet de Dunkerque.

M. Henri Bonte donne lecture des télégrammes de condoléances, parvenus dans la journée.

Après quoi, la séance est levée.

### LES TÉMOIGNAGES DE SYMPATHIE

De M. Loucheur :

« Apprends, Genève, mort mon ami l'Abbé Lemire ; vous prie recevoir pour vous et habitants Hazebrouck, mes condoléances. Vous perdez un chef qui vous aimait. »

LOUCHEUR.

De M. Félix Coquelle, député :

« Très douloureusement impressionné par mort subite Abbé Lemire, vous prie agréer pour Municipalité et vous même, mes plus vives condoléances, avec assurance ma très douloureuse sympathie. »

Félix COQUELLE, député du Nord.

De M. Hudelo, Préfet du Nord :

Je partage le deuil de la Ville d'Hazebrouck et je m'incline avec respect devant celui qui fut un grand citoyen ».

HUDELO, Préfet du Nord.

De M. le général Plancke :

« Perte vivement ressentie ; douloureuses condoléances ».

Général PLANCKE.

De M. Daniel Vincent, sénateur :

« Vous prie mettre grande tristesse ma mère et moi aux pieds de notre grand ami ».

DANIEL-VINCENT.

De MM. Georges Picot et Droulers, au nom de la Ligue du Coin de terre et du Foyer :

« Consternés du grand malheur qui nous frappe, veuillez agréer et présenter à la famille, condoléances émues de la Ligue du Coin de terre, de la Société des Jardins de Paris-banlieue et de la Société des Jardins populaires de Roubaix ».

DROULERS.

De Mlle Phillbert :

« Dans mon grand chagrin, je pense à vous tous ».

De M. Merlin, conseiller général :

« Agréez mes très sincères condoléances et l'expression de ma vive et profonde sympathie ».

MERLIN, Conseiller général.

De M. Carlier-Caffieri, député :

« Vous prie transmettre famille Abbé Lemire et municipalité Hazebrouck, mes bien vives condoléances. Je m'associe au deuil qui frappe en la personne de l'Abbé Lemire, le pays tout entier : sympathique souvenir. »

CARLIER-CAFFIERI, député du Nord.

### MESURES D'ORDRE POUR LA JOURNÉE DES FUNÉRAILLES

M. Henri Bonte, adjoint, faisant fonctions de maire, a pris un arrêté ainsi conçu :

ARTICLE PREMIER. — Le stationnement des autos, voitures et véhicules de toute sorte est interdit sur la Grand'Place et sur tout le parcours du cortège, mardi 13 mars jusqu'à midi, à l'occasion des funérailles de M. l'Abbé Lemire, député-maire.

Art. 2. — Les cafetiers et cabaretiers ne pourront jouer d'aucun instrument bruyant de musique ou autre pendant les journées des samedi, dimanche et lundi.

Art. 3. — Les directeurs d'établissements forains ne pourront s'installer sur la Grande-Place, avant mardi après-midi à partir de 13 heures.

# Le Président de la Chambre salue la mémoire du défunt

C'est devant de nombreux députés réunis hier à la Chambre que le président, M. Fernand Boulisson a prononcé une éloquente allocution dans laquelle il a rendu hommage à la mémoire de M. l'abbé Lemire.

Le président commença par ces mots : « Il m'aura donc fallu, à quelques jours seulement d'intervalle, saluer devant vous, pour leur adresser un dernier adieu, les deux belles et hautes figures d'Emile Basly et de l'abbé Lemire, tous deux enfants de ces régions du Nord où le travail est la loi de tous : l'ouvrier mineur et le prêtre, unis souvent dans un même effort, bien que siégeant sur des bancs différents, ont tous deux affirmé, par leur vie, que la continuité dans l'action peut donner de grands résultats.

« L'abbé Lemire appartenait à cette assemblée depuis 25 ans, il y a toujours rencontré l'estime et la sympathie de tous ses collègues. De sa physionomie si droite, si ouverte, un grand charme se dégageait que l'âge avait accentué encore.

« Sa simplicité, sa spontanéité, la jeunesse de son cœur rayonnait dans ses yeux clairs.

« L'esprit de charité, l'esprit de fraternité habitaient vraiment en lui.

« Il a pu vivre des heures douloureuses, connaître certains déchirements profonds, mais jamais il n'a accepté de se laisser conduire par l'amertume, il ignorait la haine.

« Quand les partis et quand les hommes se déchiraient, il recherchait la voie de la conciliation ».

Le président rappela ensuite la longue carrière politique du député du Nord : « L'abbé Lemire, a-t-il dit, croyait que la misère doit être combattue, qu'il faut la poursuivre partout et d'abord sous ses formes les plus dégradantes pour l'individu, les plus scandaleuses pour la collectivité ; la lutte contre le taudis, il a été l'un des meilleurs à l'organiser. Ses propositions concernant les habitations à bon marché sont nombreuses. Il fut un des apôtres du bien de famille et s'efforça de le rendre insaisissible. Sa Ligue du Coin de Terre contribua à créer beaucoup de ces maisons, de ces jardinets qui entourent les usines et les mines de son pays. L'abbé Lemire fut, dans ce domaine social qu'il avait choisi, un innovateur, il fut aussi un précurseur ».

M. Boulisson rappela également que l'abbé Lemire déposa, le 23 novembre 1899, un projet demandant l'organisation d'un ministère du Travail, puis il souligna le projet de loi des assurances sociales que l'abbé Lemire déposa le 10 avril 1900.

Le président montra ensuite le député du Nord, maire d'Hazebrouck, aimant cette commune sous tous ses aspects :

« Pendant le guerre, il partagait les souffrances des habitants. Il fut aussi, dit en terminant M. Boulisson, le défenseur, toujours émouvant, toujours écouté, des populations du Nord restées sous le canon ennemi. Tous ceux qui l'ont connu, qui ont éprouvé sa bonté féconde, pleurent aujourd'hui l'abbé Lemire qui laissera dans cette assemblée le souvenir d'un grand parlementaire ».

Des applaudissements unanimes jaillirent aux passages essentiels de ce portrait du député du Nord.

Après la péroraison du président de la Chambre, les députés se levèrent et firent une démonstration en l'honneur de leur collègue disparu et du président qui venait si magnifiquement de célébrer ses vertus. On remarquait, au centre de l'assemblée, MM. le professeur Pinard, Thomson, Saumande, Sibille, Cazals, qui s'étaient groupés, évidemment avec intention, dans un mouvement de sympathie pour l'abbé Lemire dont ils sont tous, à quelques années près, les contemporains, ayant tous plus de 70 ans.

### LES CONDOLÉANCES DU GOUVERNEMENT

A l'occasion de la mort de M. l'abbé Lemire, MM. Poincaré, président du Conseil, ministre des Finances : Briand, ministre des Affaires étrangères, et Sarraut, ministre de l'Intérieur, ont donné mission à M. Hudelo, préfet du Nord, de présenter leurs vives condoléances à la municipalité et à la population de la ville d'Hazebrouck ainsi qu'à la famille du regretté député du Nord.

# Des massacres effroyables sont commis en Chine par des paysans communistes

On mande d'Hankéou : On a reçu de nouveaux détails sur les massacres et les pillages perpétrés à Lei-Yang, province de Kouang Toung, par les paysans communistes et la soldatesque. Leur premier acte, en entrant dans la ville, a été de mettre le feu aux habitations des personnes aisées dont tous les occupants, emprisonnés à l'intérieur, ont été brûlés vifs.

Des scènes atroces de massacre se sont déroulées ensuite. Des tortures indescriptibles ont été infligées aux femmes et aux enfants. Les bandits ont arraché les yeux et coupé les oreilles des enfants, sous les yeux des parents.

Les troupes anticommunistes, envoyées de Hankéou, occupent maintenant la ville Lei-Yang. Les communistes se sont enfuis vers la frontière de Kouant-tung où ils se livraient maintenant aux mêmes massacres. Plusieurs missionnaires étrangers se trouvaient dans la région pillée lors du sac de Lei-Yang. On ignore leur sort.

### POUR LA RÉFECTION DES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Le groupe des sénateurs, conseillers généraux, a étudié le problème de la route. Une proposition de résolution a été élaborée en vue de trouver des ressources pour la réfection et l'entretien du réseau départemental routier.

« Le moyen le plus juste et le plus simple, est-il dit, consiste à réclamer à ceux qui utilisent et détériorent les chaussées une contribution proportionnelle aux bénéfices qu'ils en retirent. Une taxe à incorporer dans le prix des carburants et dans celui des pneumatiques présenterait l'avantage d'être supportée par l'usager, intéressé au bon état de la route. Proportionnelle au parcours affectué, cette taxe créerait non pas par son taux qui devrait être faible, mais par sa répétition, des ressources suffisantes pour maintenir les routes en viabilité, tout au moins satisfaisante.

Cette proposition de résolution a été signée par 200 sénateurs.

### VIOLENTS OURAGANS SUR MADAGASCAR

De fortes tempêtes, accompagnées d'orages et de pluies violentes ont sévi, au cours de ces deux dernières semaines, sur la région ouest de Madagascar, notamment à Morafonche et à Tambohorano ainsi que sur certaines régions de la côte est, situées au sud de Tamatave en particulier à Vatomandry, Mahanoro et Mananjary. Les régions centrales ont souffert de crues ayant parfois interrompu les communications. On signale quelques victimes indigènes et des dégâts matériels assez importants.

### LA SINGULIÈRE AVENTURE D'UN GARAGISTE DE NEUILLY

M. Jean Patetif, ce garagiste de Neuilly-sur-Seine, disparu depuis la fin de la semaine dernière et dont la voiture automobile avait été retrouvée abandonnée dans une allée du Bois de Boulogne, a été retrouvé hier, à midi. Deux gardiens de la paix l'on découvert, paraissant inanimé sur les berges de la Seine, quai de Bercy, à Paris. Ranimé, M. Patetif a été conduit devant le Commissaire du quartier. D'après les déclarations qu'il a faites, le garagiste aurait été jeté dans le fleuve au cours de cette nuit, par deux individus qui le séquestraient depuis le jour de sa disparition.

La police s'occupe actuellement de vérifier les dires du garagiste.

### LE PROCUREUR D'ALGER A SUCCOMBÉ A SES BLESSURES

M. Drago, procureur de la République à Alger, qui avait été victime d'un attentat de la part d'un fou a succombé, hier, des suites de la blessure qu'il a reçue. On avait tout d'abord espéré que cette blessure ne serait pas mortelle. M. Drago, qui avait fait toute sa carrière dans la magistrature en Algérie, était depuis 1924 procureur à Alger où le drame a provoqué une douloureuse émotion. Il était âgé de 64 ans, marié et père de famille.

### LE GÉNÉRAL ITALIEN BAGNONI MORT A CASSEL A ÉTÉ INHUMÉ A BLIGNY

En présence d'une délégation italienne et du représentant de l'ambassadeur d'Italie, on a procédé, hier matin, au cimetière de Bligny, à l'inhumation du général Ugo Bagnoni qui détaché auprès de l'armée britannique était mort à CASSEL (Nord). Sa dépouille a été déposée dans un caveau situé près de la grande croix qui domine la nécropole où 18 soldats italiens, identifiés, ont reçu une sépulture définitive. Les restes de 2 soldats italiens inconnus ont été placés dans l'ossuaire situé au-dessous de la chapelle.

# AU SÉNAT

### LE PROJET DE LOI SUR LES LOTISSEMENTS

Le Sénat discute, jeudi matin, le projet sur les lotissements.

M. Henri MERLIN, rapporteur de la Commission d'Administration générale, explique l'objet du projet : *Aménager les lotissements défectueux dans toute la France.*

Il indique ensuite le mécanisme : *Création d'Associations syndicales des mal lotis, constitution d'une Caisse départementale pour des prêts à long terme et à intérêt modique. L'Etat subventionnera les travaux dans la proportion maxima de 50 % et minima de 30 %. Quant aux communes, elles n'interviendront que facultativement au point de vue financier.*

Après des interventions de MM. MARRAUD et SARRAUT en faveur de l'adoption du projet, la séance est suspendue.

### LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE

A 15 heures, le Sénat aborde la discussion du projet relatif au recrutement de l'armée. Le rapporteur, M. Messimy, expose que le pivot du système est la constitution d'un noyau de militaires de carrière se chiffrant par 106.000 hommes. D'autre part, avec le service d'un an, réalisé l'égalité complète de tous les français au point de vue du temps de présence sous les drapeaux. La question de la couverture sera résolue grâce à l'incorporation éventuelle de deux ou trois classe de disponibilité.

Le général Bourgeois déclare ensuite se rallier au service d'un an, si toutes les conditions indiquées sont réalisées et qu'aucune interruption ne se produise dans l'instruction.

M. Painlevé relate alors les déclarations qu'il a déjà formulées au Palais-Bourbon.

Après quelques interventions, la discussion générale est close et l'on adopte les premiers articles.

# Une centenaire sera fêtée demain à Aniche

Voici le programme de la fête organisée le 10 mars, à Aniche, à l'occasion du centenaire de Mme Wailly, née Taillier Nathalie.

A 11 h. 30, arrivée à l'Hôtel de Ville de la Centenaire ; à 11 h. 45, réception par la Municipalité, salle du Jardin d'Hiver, de la Centenaire et de sa famille. Allocution de M. le Maire et des Présidents de Sociétés. Remise de gerbes de fleurs.

L'Harmonie Municipale prêtera son concours à la cérémonie et exécutera des morceaux de circonstance.

La Municipalité a invité la population et particulièrement celle des rues J. Jaurès, de la Pyramide et place J. Jaurès, à pavoiser en l'honneur de la vénérable centenaire.

# UNE INQUIÉTANTE DISPARITION A FENAIN

M. Charles Coignet, 48 ans, maître-maçon, habitant rue des Sources, à Fenain, présentait depuis quelques mois des signes de dérangement cérébral dû à la neurasthénie.

Voici une quinzaine de jours, son état empira.

Mardi matin, il quitta sa famille qui ne s'inquiéta pas de cette sortie qu'elle ne croyait devoir être qu'une promenade. Il resta absent toute la journée ; le soir ne le ramena pas à son domicile. Sa famille, dont l'inquiétude allait croissante, commença des recherches ce jour-là ; elles établirent le passage de M. Coignet à Wandignies-Hamage, commune voisine où il tint des propos incohérents au personnel de la filature, de laquelle il se disait contremaître.

Le lendemain, mercredi 7 courant, la famille du disparu en informa la gendarmerie de Somain ; de nouvelles recherches furent entreprises qui n'aboutirent point.

M. Charles Coignet est un homme de 1 m. 70 environ, de forte corpulence, au visage plein et coloré, barré d'une épaisse moustache châtain foncé. Il parle le patois du pays avec un accent belge. Il portait à son départ une casquette avec visière noire.

# LES GREVES dans la Région

### PAS DE CHANGEMENT A L'USINE SION, D'HALLUIN

Comme nous l'avons annoncé dans notre édition d'hier, une réunion a eu lieu hier jeudi, à 15 heures, à la Mairie, au sujet de la grève de l'usine Sion à Halluin.

Celle-ci réunissait M. Gervois, inspecteur démissionnaire du travail, et les représentants des syndicats unitaires et libres.

Un échange de vues sur la situation a eu lieu.

Devant l'absence de M. Sion à la réunion, il fut décidé que M. Gervois irait présenter les revendications des unitaires à M. Sion.

Il en fut fait ainsi, mais M. Sion refusa catégoriquement de prendre connaissance des revendications présentées par le Syndicat unitaire.

A son retour à la réunion et après avoir pris connaissance de l'entrevue de M. Gervois avec M. Sion, les représentants des syndicats unitaires, devant ce refus, quittèrent la salle.

La grève continue donc et il n'y a rien de changé à la situation.

La réunion à la Mairie fut terminée à 7 heures.

Vers 7 h. 30, une réunion à la maison des syndicats libres eut lieu où il a été donné connaissance de l'entrevue.

### JOURNÉE CALME A L'USINE SCHWOOB, DE MARCQ-EN-BARŒUL

La grève des ouvriers du tissage Schwoob, rue des Hautes-Voies, à Marcq-en-Barœul, se poursuit dans le calme et sans changement ; une seconde réunion des ouvriers a eu lieu jeudi matin, à 9 heures, à la Fraternelle. Il n'y a rien de particulier à signaler.

### LE BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Le bilan de la Banque de France publié hier accuse **une augmentation de 847.716.530 francs pour la circulation-billets et une diminution de 300 millions pour le compte avances à l'Etat**

# La Foire de Printemps 1928

La Réunion de Printemps de la Foire de Lyon se tient cette année du 5 au 18 mars. Son inauguration officielle a eu lieu le 5, à 10 heures. La Foire reçut ce jour-là la visite de M. BOKANOWSKI, Ministre du Commerce, du Délégué au Ministère des Affaires étrangères et d'une importante représentation du corps diplomatique à Paris, ainsi que l'ensemble du corps consulaire à LYON. Les hôtes de la Foire furent reçus par M. HERRIOT, Maire de Lyon, Ministre de l'Instruction publique ; M. A. LIGNON, Président de la Société de la Foire, et MM. les Administrateurs de la Foire.

La SEMAINE DE LA MACHINE AGRICOLE se tiendra cours de Verdun du 10 au 18 mars. Le 18, la Journée de clôture sera l'occasion d'une grande cérémonie plus spécialement vouée à l'Agriculture car la Foire Internationale de Lyon n'a pas seulement des desseins purement industriels et commerciaux, mais entend collaborer de toute sa puissance au développement de la technique agricole et à l'accroissement du rendement du sol de France.

*La Politique régionale*

# Pour les élections législatives

### DANS LE NORD

### M. LACOURT, MAIRE DE VILLEREAU CANDIDAT DES RÉPUBLICAINS DE GAUCHE DANS LA TROISIÈME CIRCONSCRIPTION D'AVESNES.

Nous apprenons que M. Lacourt, Maire de Villereau, désigné à l'unanimité par les Congrès des républicains de gauche, tenus à Aulnoye le 26 février, a accepté définitivement d'être candidat dans la 3e Circonscription d'Avesnes.


LUX

(VOIR EN DERNIÈRE PAGE)


# L'heure d'été en Belgique

*L'heure d'été entrera en vigueur, dans la nuit du 21 au 22 avril.*

# Pour le monument Delory

### LA 27e LISTE DE SOUSCRIPTION

| | |
|---|---|
| Lille : Anonyme | 25 00 |
| Lille : Ed. Somartipck | 100 00 |
| Lille : Em. Dubuisson | 1.000 00 |
| Lille : Liste Ed Corbu | 105 00 |
| Lille : Liste Al Corsin | 100 00 |
| Lille : Liste Gabriel Delory | 20 00 |
| Lille : Liste G. Dennequin | 90 00 |
| Lille : Groupement amical Cabanis | 25 00 |
| Lille : Syndicat du Parc d'Artillerie | 15 00 |
| Lille : Versé par Thiervais : Syndicat des vendeurs sur marchés | 345 00 |
| Lille : Syndicat autonome du Vitrail | 20 00 |
| Lille : Bénéfice réalisé par le remboursement d'obligations sexannales achetées par le trésorier | 13 77 |
| Vingt-septième liste | 1.858 77 |
| Listes précédentes | 114.567 91 |
| A ce jour | 116.426 68 |

# EN DEUX LIGNES

PARIS. — Une bagarr. s'est prod. av. Ed. Vaillant entre comm. et cam. du Rol. Pas d'arrestation. — Minist. réunis hier à l'Elysée ont expédié les affaires courantes. — M. Léon Guignard, membre Acad. Sciences et Acad. de Médecine, âgé de 76 ans, est décédé

Toulouse. — Deux trains sont entrés en collision et 3 wagons sont sortis des rails. 2 voyag. blessés

Tokio. — La seconde fille emper. Japon née en septembre dernier est décédée.

### DERNIÈRE HEURE SPORTIVE

### DÉCISIONS DU CONSEIL DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BOXE

Dans sa dernière séance, le Conseil de la Fédération Française de boxe a pris les décisions suivantes : sont délégués pour 1928 : M. Deliens Anatole à OIGNIES ; Boulanger Fernand à BRUAY-EN-ARTOIS ; Wall Albert, à DENAIN ; Overie Louis à BRUAY-EN-ARTOIS.

Le Conseil a homologué ensuite le résultat du match qui a opposé Laffineur à Pezzanino pour le titre de champion de France, poids mi-moyens et a proclamé Laffineur, champion.

Le Conseil a homologué également le résultat du match Sirvain Vinez. Ce dernier conserve son titre. Le Conseil sur la proposition de la Commission professionnelle a décidé aussi d'ajouter à ses règlements intérieurs la décision suivante : il sera créé des licences de « managers stagiaires » qui auront au point de vue de la pratique sportive les mêmes droits que les autres managers. Ces licences seront seulement valables pour une durée de six mois et les demandes devront être renouvelées le 31 décembre et le 30 juin de chaque année. En conséquence sont licenciés : MM. Corbisez à CARVIN ; Lefebvre Louis à ANICHE ; Demorgne à Arlon ; Beaucourt à BÉTHUNE ; Poiret Paul à AUCHEL ; Lyon Florent à SAINS-EN-GOHELLE ; Rivière Emile à MAUBEUGE.

Sont licenciés pour 1928, les managers suivants qui étaient déjà licenciés en 1927 : MM. Vandekerkhove à TOURCOING ; Poitel à HÉNIN-LIÉTARD ; Ballez à FOUQUIÈRES-LÈZ-LENS.

Enfin sur la proposition de la commission d'amateurisme le Conseil a adopté la délibération prise par cette Commission relativement à la préparation aux futurs jeux olympiques.

FEUILLETON DU 9 MARS 1928. — N° 47

Mais celui-ci était si profond, si noir et l'air qu'il y respira était si glacial et sentait tellement mauvais qu'il attendit plusieurs semaines avant de l'explorer... Il s'y résolut enfin. Et il trouva, dans le souterrain, un éboulement si considérable qu'il n'alla pas au-delà... Je vas vous montrer tout ça... sauf l'éboulement, car il y a une partie de voûte qui m'a tout l'air de vouloir s'écrouler à son tour, et j'aime autant ne pas recevoir, un jour ou l'autre, une demi-douzaine de tonnes de gravats, de pierrailles et de terre sur les épaules. Tenez, suivez-moi.

Il se dirigea vers la travée de gauche de l'écurie, monta quelques marches et repoussa, avec vigueur, dans une loqette, quelque chose qui roula avec un grondement sourd.

— Ça devient de plus en plus palpitant... dit Juliot. Mon cœur en fait toc-toc-toc...

Le maraîcher reprit son falot et disparut sous la voûte.

Jean Jocquelet s'engagea résolument derrière le jardinier, et Juliot suivit le reporter. Ils distinguèrent vaguement, lancée au-dessus d'une nappe clapotante, une passerelle assez large, solidement ferrée et attachée à la muraille par un câble rivé à un gros anneau de fer.

— Vous pouvez y aller, dit Léon Vaudois, déjà engagé dans la seconde partie du souterrain. C'est mon pont-levis et il est solide, allez !

Le reporter franchit sans encombre la passerelle et Juliot l'imita.

— Cette partie du souterrain, reprit le maraîcher en élevant sa lanterne s'enfonce à gauche et se termine en cul-de-sac à vingt mètres d'ici. M. Calen...

— Non, Cain, Georges Cain, rectifia Jean.

— C'est bien ce que je dis... pensait peut-être que ce souterrain communiquait jadis avec le château. J'ai pas cherché à « vouer » s'il disait vrai ou non... J' n'ai point le temps de me livrer à ces recherches-là. Quant à celui-là qui s'ouvre à trois mètres de nous, il mesure dix-huit cents pas jusqu'à l'éboulis...

— Et il ne finit pas là, dit tranquillement Jean Jocquelet.

— P't-être ben, répliqua Vaudois... Je ne le sais pas.

— Tu le sais fort bien, camarade, reprit Jocquelet. Tu sais qu'il donne dans la forêt près d'une hutte de charbonnier. Tu sais aussi que les camarades nomment ce chemin-là les Taupes... Tu sais encore que tu ne dois rien refuser aux camarades qui viendront te rappeler de ne pas oublier les pommes de terre et de prévenir de préparer la charrette pour mener la donzelle à la venelle de la Chasseuse.

— Comment ça ? fit Léon Vaudois d'un air parfaitement abasourdi... Tu en es donc ? Ah ! ben, par exemple, si je me serais jamais douté de ça. Tu y as mis le temps pour me prévenir.

— Pourvu que tu sois prévenu à temps, ça te suffit, pas vrai...

— Ben sûr... C'est toujours pour après-demain ?

— Non...

— On t'a prévenu chez le gros Frédé ?

— Oui, ce matin, à dix heures moins vingt.

— Qu'est-ce qu'on t'a dit ?

— Ce soir, à cinq heures, tu diras à Léon d'aller où il sait. Vous et le Fauché...

— Qui ça, le Fauché ?

— Mon ami Juliot, dit le Fauché, dit les Poies-Blancs, que voici.

— Ah ! fit Vaudois, en éclatant de rire.

— Pourquoi ris-tu ? demanda Jean.

— Je ris quand je pense à ce que disait ton Juliot, rapport à sa petite chambre de Saint-Germain. Elle est dans la villa de la venelle de la Chasseuse, la petite chambre, hein, camarade...

— On ne peut rien le cacher ! fit Juliot avec modestie.

— Je disais donc : vous et le Fauché, vous irez au rendez-vous, vous prendrez livraison de la donzelle et vous la conduirez, non pas à Saint-Germain, où l'on a vu rôder des mouches, mais ailleurs... On vous le dira sur place.

— Oui t'a prévenu, camarade ?

— Tarnier, répondit Juliot... Bonnel et Yves-le-Rouge ne veulent pas de la blonde à la villa, à cause de Juana.

— Tiens, je pense bien ! fit Vaudois.

— Alors, voici la consigne. Primo, nous devons déjeuner ensemble, chez Frédé, ou ailleurs...

— Ça va...

— Secundo : tu vas, vers la trois heures, prendre congé de nous... On ira boire un coup ailleurs. Juliot aura l'air d'être complètement noir et nous deux un peu « partis ». On parlera des photos que j'ai prises. On jurera de se revoir à Paris...

— Ensuite, vous vous débinez tous les deux pour rentrer à Saint-Germain...

— Oui... à pied, par la forêt...

— Moi, continua le maraîcher, je vas à la poste, vous m'y accompagnez avant de me quitter... Et je vous rejoins.

— A six heures...

— Tapantes ! précisa Juliot.

— A la hutte des charbonniers... qui sont à nous...

— Tu ne m'apprends rien...

— Je remplace les pommes de terre par la donzelle et Michel Brignolet...

— Comme tu dis...

— C'est Michel qui passe la nouvelle consigne ? interrogea Vaudois.

— Non, c'est son frère...

— François ?... Ça va... Est-ce que Bonnet sera là ?

— Non... il embarque Juana...

— Et... l'autre...

— Tu sais bien qu'on ne doit pas le voir.

— T'as raison... On remonte ?...

— Dame... Tu ne veux pas voir la porte ? La porte des Taupes...

— Si fait...

— Amenez-vous tous les deux...

Il reprit son falot, et ces deux compagnons lui emboîtèrent le pas. Ils cheminèrent ainsi, rapidement, car le sol était sec et la voûte assez haute pour qu'ils n'eussent pas à redouter de se cogner le front.

— Dis donc, questionna Jean Jocquelet, qu'est-ce que c'est que cette histoire que tu m'as racontée sur Georges Cain, ton père, les souterrains, etc...? Et l'inscription ?...

— L'inscription, c'est moi qui l'ai gravée... Le reste, c'est de la fantaisie... sauf que l'écurie est bien de l'époque et les souterrains aussi. C'est le boniment que je sers aux visiteurs... Et toi... C'est-y que le petit t'avait envoyé pour voir